



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221215-22\_12\_15\_08C-DE

#### DATE DE CONVOCATION

09 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze décembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Dominique JANIN](#)), M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON](#)), M. Vincent DAN COURT ([pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI](#)), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU ([à partir de 18h35](#)), M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI ([pouvoir à M. Vincent DAN COURT](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([supplée par Mme Evelyne MONNOT](#)), M. Dominique JANIN ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)), Mme Evelyne MONNOT ([suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Jérôme THEVENEAU ([jusqu'à 18h35](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

15/12/2022/08

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36</b>
<b>PRÉSENTS : 27</b>
<b>VOTANTS : 33</b>

#### Objet : Créances admises en non-valeur

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que par courriel, Madame CHAMBARHLAC, Trésorière, a fait une demande de mise en non-valeur pour un certain nombre de titres du service Enfance-Jeunesse pour lesquels les poursuites ont été infructueuses et pour lesquelles la Collectivité doit procéder à la mise en non-valeur pour un montant global de 1 381,18 € (Mille trois cent quatre-vingt-un euros et dix-huit centimes) portant sur les exercices de 2019 à 2021.

Les crédits sont inscrits à l'article 6541 - créances admises en non-valeur au Budget Principal.

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 06 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** la mise en non-valeur de ces titres dont la liste est annexée à la présente, pour un montant global de 1.381,18 € (mille trois cent quatre-vingt-un euros et dix-huit centimes)

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 16 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221215-22\_12\_15\_08C-DE

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER